



Fédération Générale C.F.T.C. des Transports

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Négociations Salaires 2003 Sociétés d'Autoroutes

Comment perdre 0,5 %

La CFTC en intersyndicale avec la CFDT – CGC – CNSF – FAT/UNSA avait demandé au printemps dernier une augmentation de la valeur du point de 2 %.

Lors de la dernière réunion du 18 novembre 2003, les Directions Générales acceptaient notre revendication sous réserve d'un accord majoritaire et proposaient donc de rajouter 0,5 % (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003) au 1,5 % appliqué unilatéralement.

Pour qu'un accord majoritaire soit réalisable, il fallait en plus de l'intersyndicale citée ci-dessus, la signature d'au moins un des syndicats suivants :

FO – CGT - SUD

Pour une raison qui nous échappe, ces derniers n'ont pas su prendre leur responsabilité.

Pour mémoire, nous sommes toujours dans le secteur public et sous la responsabilité de la tutelle.

Evolution Salariale de quelques entreprises du secteur Public en 2003 :

<u>SNCF</u>	: 0 %	<u>RATP</u>	: 0 %
<u>ADP</u>	: 0,4 % au 1 ^{er} /11/2003	<u>Air France</u>	: 0,3 % au 1/12/2003
<u>Fonctionnaires</u>	: 0 %	<u>Transports publics Urbains</u>	: 0 %
<u>UNEDIC</u>	: 1,3 %	<u>Organisme de Sécurité Sociale</u>	: 1 %

Pour information : l'augmentation du coût de la vie en 2003 est de 1,7 % (hors tabac) seule référence à prendre en compte.

En conséquence nous n'aurons pas les 0,5 % d'augmentation de la valeur du point prévu avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003

La CFTC était favorable pour prendre les 0,5 % au lieu de 0 % et vous invite à juger de la position de chacun

Paris, jeudi 18 décembre 2003